

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, Mmes Claudia Heberlein Simonett et Sarah Klopmann: «Borne du chemin des Ouches: en panne... pour toujours?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Voilà maintenant cinq mois, soit depuis le mois de novembre 2008, que la borne assurant la «piétonnité» du chemin des Ouches est en panne. Cette «rue», située devant l'école, est une véritable zone de jeu pour les enfants du quartier. Peu à peu les voitures ont envahi cet espace, représentant un réel danger.

En effet, la largeur de la rue favorise la vitesse, et le mobilier, constitué de pots, empêche de voir les enfants qui jouent.

1. Pourquoi cette borne est-elle toujours en panne aujourd'hui?
2. Pourquoi aucune mesure provisoire n'a-t-elle été prise (pose de vauban, etc.)?
3. La responsabilité de la Ville de Genève serait-elle engagée en cas d'accident?
4. Quelles informations ont été données aux habitants sur cette situation?
5. Quelle collaboration y a-t-il eu avec les agents de sécurité municipaux afin de verbaliser les véhicules qui circulent et stationnent dans cette rue?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La borne du chemin des Ouches a été réparée dans le courant du mois d'avril 2009.

La panne découlait d'un problème de drainage. Lors de pluie ou de neige, le coffrage prenait l'eau qui ne s'évacuait pas. Cela engendrait des problèmes électriques et mécaniques, le système n'étant pas conçu pour être immergé en permanence.

Les services municipaux ont recherché activement une solution pour remédier à ce problème. Plusieurs manières de procéder ont été envisagées et aucune n'a pu être appliquée immédiatement.

Entre-temps, des barrières avaient été posées afin de sécuriser le lieu, cependant celles-ci ont été rapidement déplacées par des utilisateurs. De plus, dès que les services techniques ont constaté qu'ils ne pourraient réparer la borne dans des délais raisonnables, ils ont demandé au Service de la sécurité et de l'espace publics d'augmenter les contrôles des véhicules circulant dans cette zone.

S'agissant de la responsabilité de la Ville de Genève, elle ne pouvait être engagée en aucune manière vu qu'il est clairement indiqué à l'entrée du chemin que celui-ci est réservé aux seuls ayants droit et que les personnes empruntant le chemin sont tenues de respecter la loi sur la circulation routière.

Le Conseil administratif est toutefois conscient des désagréments que les usagers subissent et les services mettent tout en œuvre afin de les limiter.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 13 mai 2009.